



ANNEXE C

Évolutions des prix de détail en Europe

EVOLUTIONS DES PRIX DE DETAIL EN EUROPE

Les données suivantes ont été recensées par la CRE auprès de ses voisins européens possédant un système équivalent au TRVE français :

- L'Espagne fait état d'une hausse de 345 % du produit calendaire 2022. Son tarif réglementé de vente d'électricité (PVPC) repose sur une tarification dynamique basée sur les prix spot day-ahead et le coût des services auxiliaires pendant la période de facturation. Par conséquent, il évoluera en même temps que la tarification du marché de gros de 2022. Le gouvernement a annoncé un ensemble de mesures comprenant : une réduction des taxes spéciales sur l'électricité de 5 % à 0,5 %, une réduction de la TVA sur l'électricité de 21 % à 10 %, la suspension de la taxe de 7 % sur la production d'électricité et l'utilisation du produit de la vente aux enchères des permis d'émission de CO2 pour subventionner les factures.
- En Grèce, la facture des ménages ayant souscrit à l'offre la plus courante a connu une augmentation de 120,86 % entre décembre 2020 et décembre 2021.
- Au Portugal le prix moyen en 2022 estimé pour les clients soumis aux tarifs réglementés d'utilisation finale est de 124,2 €/MWh. Le gouvernement a annoncé des mesures d'un montant de 0,4 milliard d'euros pour réduire les factures, provenant du produit de la vente aux enchères de CO2.
- En Italie, la hausse de la facture d'électricité pour le ménage moyen entre septembre et décembre 2021 a été de 65 %. Les prix devront encore augmenter de 55 % au premier trimestre 2022 et les mesures adoptées par le gouvernement devraient limiter la hausse de la facture à 29,8 %. Ces mesures comprennent une réduction de la TVA et des coûts du système, financées par des ventes aux enchères de CO2 et le transfert des coûts au budget de l'État.
- En Belgique, en se fondant sur les prix de détail moyens entre janvier 2021 et novembre 2021 le pays connaît une hausse de 51 %. La valeur du produit calendaire d'Endex CAL 2022 montre une augmentation significative de 522 % entre le 4/01/2021 (48,26 €/MWh) et le 21/12/2021 (299,94 €/MWh). Pour endiguer cette hausse, certaines obligations de service public seront supprimées des tarifs de distribution.
- Au Royaume-Uni, la composante « marché de gros » de la construction du price-cap représente environ 43 % du price-cap actuel du tarif par défaut pour l'hiver. Les cours actuels sur le marché se traduisent par une hausse TTC de 18 % du produit le plus courant éligible au price-cap. L'Ofgem avait précédemment annoncé qu'elle allait relever de plus de 12 % le plafond maximal des contrats d'énergie par défaut pour cet hiver.